



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## débats de tabac

Question écrite n° 95639

### Texte de la question

M. Bernard Carayon appelle l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les dispositions des articles 575 G et 575 H du code général des impôts, prévoyant des contrôles douaniers sur la circulation des cigarettes. Ce dispositif national semblerait être sur le point d'être remis en cause par l'Union européenne. Il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

### Texte de la réponse

Débatu dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2010, le projet du Gouvernement visant à supprimer l'article 575 G et à modifier l'article 575 H du code général des impôts (CGI) pour rendre la législation conforme au droit communautaire n'a pas été adopté par la représentation nationale. Dans ces conditions, les restrictions quantitatives imposées à la détention et à la circulation du tabac demeurent inchangées. Le Gouvernement reste très attaché à la situation des buralistes dont la rémunération moyenne liée à la vente de tabac a augmenté de 57 % entre 2002 et 2010. Par ailleurs, des travaux ont été engagés afin de déterminer le plus précisément possible le marché parallèle en valeur et en volume (achats transfrontaliers, contrebande et contrefaçon).

### Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Carayon](#)

**Circonscription :** Tarn (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 95639

**Rubrique :** Commerce et artisanat

**Ministère interrogé :** Économie, finances et industrie

**Ministère attributaire :** Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'État

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 décembre 2010, page 13443

**Réponse publiée le :** 5 juillet 2011, page 7179